LES BLOGS

Des points de vue et des analyses approfondis de l'actualité grâce aux contributeurs du Huffington Post



 Stefan Aykut
 Devenez fan

 Politiste et sociologue au LISIS (INRA/Université Paris-Est) et chercheur associé au Centre Marc Bloch de Berlin

Les coulisses de la COP21 : sommes-nous en route vers un accord ambitieux?

Publication: 09/12/2015 07h28 CET | Mis à jour: il y a 3 heures

Lundi soir au Bourget, où 195 délégations nationales se réunissent depuis dimanche dernier pour négocier un accord universel sur le climat, on a pu assister à une scène assez rare pour être signalée: on a vu des ministres et chefs de délégations se succéder à la tribune pour féliciter la présidence française pour sa méthode de travail, l'avancement des débats et l'inclusivité du processus. Ceux qui, comme moi, ont suivi d'autres conférences, ne peuvent qu'être frappés par l'ambiance positive et constructive qui règne actuellement à la COP21. Cela signifie-t-il pour autant que nous aurons un accord vendredi, date butoir des discussions? Et que celui-ci sera à la hauteur de l'enjeu climatique? Rien n'est moins sûr.

Des tractations techniques aux négociations politiques

La première semaine de négociations est derrière nous. Celle-ci est généralement plutôt technique, sa vocation n'étant pas d'aboutir à des compromis, mais de clarifier les options et de préparer les négociations plus 'politiques' de la deuxième semaine, après l'arrivée des ministres. C'était chose faite samedi midi, quand l'ADP - le 'groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée' dans le jargon onusien - a terminé son mandat après quatre années de travail, et transmis un texte consolidé à Laurent Fabius, qui a depuis pris les rênes des négociations. Ce texte est composé de trois parties : une ébauche d'accord (20 pages), une ébauche de "décisions" qui devront l'accompagner, mais dont la valeur juridique sera moindre (20 pages), et une "note de réflexion" (11 pages) contenant une liste de commentaires des pays. Cette note de réflexion est le résultat d'une manœuvre habile des deux co-présidents de l'ADP, l'Américain Reifsnyder et l'Algérien Djoghlaf. Ils ont ainsi réussi à clôturer un débat qui risquait de déraper jeudi soir, quand des pays voulaient réintroduire des changements lors de la discussion finale du document. Accepter de telles modifications aurait ouvert la boîte de pandore, d'où l'idée de rédiger un document à part.

La production successive de documents au statut volontairement flou, des 'non-papers' aux 'outils de négociation des co-chairs' jusqu'à cette 'note de réflexion', est d'ailleurs caractéristique des négociations : il s'agit de ne pas braquer les négociateurs, de leur suggérer que tout reste possible, tout en avançant vers un document final dont les contours deviennent de plus en plus clairs. "Rien n'est décidé jusqu'à ce que tout soit décidé", ce mantra est constamment répété, mais personne n'est dupe : plus les pourparlers avancent, plus la pression augmente, et plus il devient difficile, de fait, d'introduire de nouvelles idées, ou de revenir à des options ayant été écartées. Dans cet art d'avancer sans jamais le dire, on compte sur le "pouvoir normatif du factuel", c'est-à-dire sur le poids du document qui est sur la table.

Une ébauche d'accord qui clarifie les choix

Quels sont les grands sujets qui composent l'ébauche d'accord ? Il contient d'abord des articles qui évoquent les questions classiques des négociations climatiques : l'objectif général de l'accord (Art.2), les dispositions relatives à la réduction des émissions (Art.3), à l'adaptation (Art.4), et au financement (Art.6), ainsi que des articles sur les définitions, les transferts de technologie, le renforcement des capacités des pays pauvres... Deux éléments nouveaux s'y ajoutent. D'abord, la notion de "pertes et dommages", couverte par l'article 5. Il s'agit d'une notion introduite à la COP20 à Varsovie après un bras de fer entre les États-Unis et les pays en développement. Elle désigne des impacts du réchauffement face auxquels l'adaptation ne suffit pas, tels que la multiplication des évènements extrêmes, la montée des eaux ou la désertification. La peur des pays développés est que la notion ouvre la voie à des demandes de dédommagement, y compris par la voie juridique.

Autre nouveauté, la place qu'occupent les mécanismes de transparence, de vérification et de revoyure des engagements des pays (Articles 9-11). Ces dispositions sont centrales depuis que les négociations climatiques excluent toute discussion explicite sur la répartition du fardeau de réductions. Dans l'approche "par le bas" adoptée depuis l'échec de la conférence de Copenhague en 2009, les pays soumettent des propositions de politiques climatiques ou "INDCs", déterminées au niveau national et non contraignantes. Si cette approche a permis de déminer le terrain des négociations et à élargir le nombre de pays ayant élaboré des politiques climatiques, les propositions soumises jusqu'ici sont insuffisantes pour endiguer le réchauffement global à deux degrés, objectif adopté à Copenhague et réaffirmé depuis. D'où l'importance des mécanismes de transparence, de vérification et de revoyure, qui devront permettre aux sociétés civiles et à la communauté internationale de maintenir la pression sur les gouvernements, l'espoir étant que cela permette de faire progressivement augmenter

l'ambition.

Anciennes fractures, nouvelles lignes rouges

Malgré ces avancées indéniables, la partie est loin d'être gagnée, puisque des questions centrales demeurent non résolues. Celles-ci concernent au moins trois points particulièrement difficiles : la différenciation, la finance, et l'ambition à long terme.

La Convention climat de 1992 introduit le 'principe de responsabilités communes mais différenciées', qui stipule que le Nord doit aller de l'avant en matière de réduction des émissions et aider le Sud à emprunter des chemins de développement sobres en carbone. Soyons clair : aucune de ces deux promesses n'a été tenue. Les pays industrialisés n'ont réduit leurs émissions qu'à la marge, et certains les ont même considérablement augmentés : +18% pour le Canada depuis 1990, +6% pour les États-Unis, +31% pour l'Australie, sans l'usage des terres. De surcroît, les flux financiers promis n'ont jamais vu le jour. D'où l'extrême dureté des débats sur la différentiation. En attendant, les émissions chinoises ont dépassé celles des États-Unis en 2006, et l'Inde fait désormais figure de troisième émetteur mondial. Les pays développés s'appuient sur ces chiffres pour exiger que l'effort de réduction, mais aussi l'effort financier en faveur des pays les moins avancés, soit partagé. Réunis sous la bannière des 'like-minded developing countries', une coalition actuellement présidée par la Malaysie, les pays émergents répondent qu'au contraire, le monde n'a pas changé: l'économie mondiale reste très inéquitable, les émissions par tête de la plupart des pays émergents continuent à être en deçà de celles des pays développés, et leur responsabilité historique est moindre. Ils ajoutent que de toute façon, la priorité absolue du Sud est le développement. L'Inde par exemple compte encore 300 millions de personnes sans accès à l'électricité. L'affrontement sur la différenciation est donc au cœur des débats, et les positions sont encore très éloignées : elles vont d'une sanctuarisation de la séparation opérée par la Convention climat au principe d'une symétrie absolue entre pays. Dans certains passages, toute référence à l'équité ou à la responsabilité historique a été enlevée au profit d'un simple "encouragement" des "pays souhaitant le faire" à proposer des réductions et des financements.

Deuxième question qui fâche, celle des financements. Outre la hauteur des flux financiers nécessaires pour la réduction des émissions et l'adaptation dans les pays en développement - 100 milliards de dollars avaient été promis à Copenhague, mais ce chiffre est jugé trop bas aujourd'hui - la méthode de comptage fait débat. Les pays du Nord s'appuient sur un rapport de l'OCDE pour soutenir que 62 milliards de financements climatiques auraient déjà été mobilisés par les pays développés en 2014. On entend dire que si on prend en compte les annonces faites depuis le début de la COP, ce chiffre s'élèverait même à plus de 80 milliards aujourd'hui. Or, les pays du Sud ne reconnaissent pas ce chiffre, et citent le rapport d'un think-tank indien pour dénoncer des doubles comptages, et un mélange des genres peu transparent, où fonds publics et privés, et crédits sans lien clair avec le climat sont additionnés pour faire gonfler les statistiques. Derrière cette polémique d'apparence technique, la question soulevée est la suivante : qui compte la finance climatique ? Le 'rich men's club' de l'OCDE, ou un comité sous l'autorité de la Convention climat, contrôlé par tous les pays ?

Enfin, la question de l'ambition à long terme reste controversée. Menés par les petits pays insulaires, les pays les plus vulnérables luttent pour inclure, à côté de l'objectif des deux degrés, un objectif de limitation de la hausse des températures à 1,5°C. Ils sont soutenus par les ONGs environnementalistes, tandis que quelques pays développés, mais aussi les grands émergents et l'Arabie Saoudite s'y opposent, craignant la contrainte qu'un tel objectif ferait peser sur leur développement ou leur business-modèle. Par ailleurs, comme concrétiser cet objectif ? Faut-il viser une "décarbonisation" de l'économie mondiale, des "émissions zéro" ou "zéro-net", ou, encore plus flou, la "neutralité climatique" ? Et à quel horizon ces objectifs se réfèrent-ils ? Parmi les options encore sur la table, on trouve autant des dates assez précises comme "entre 2060-2080", que des formulations très vagues comme "au courant du siècle", ou "le plus tôt possible après le milieu du siècle". Une autre option discutée est celle de déterminer un pic des émissions mondiales. Cette option permettrait d'introduire un élément de différenciation, en stipulant que ce pic doit être atteint d'abord par les pays développés.

Au début de cette deuxième semaine, on voit donc se dessiner diverses lignes rouges. Les petits pays insulaires tiennent à la référence aux 1,5°C, les États-Unis refusent toute référence aux 'pertes et dommages' si celle-ci n'exclut pas explicitement la responsabilité juridique, les pays en développement soulignent la nécessité de flux financiers prévisibles et supplémentaires, y compris pour les pertes et dommages, tandis que le principe de différenciation reste intouchable pour les grands émergents. Derrière les coulisses, on entend dire que ces positions ne seraient pas irréconciliables. Les prochains jours montreront si la diplomatie française saura identifier les terrains pour forger des compromis, et si elle continuera à avancer sans braquer les représentants des pays réunis aux Bourget.

Subventions aux fossiles, renouvelables, commerce international : exit les sujets qui fâchent

Si un accord ne semble donc pas hors de portée à l'issue de ces deux semaines, il est toujours utile de rappeler ce sur quoi ces négociations ne portent pas. Aucune référence, par exemple, aux énergies fossiles, ni donc aux subventions dont celles-ci jouissent à travers le monde. Ces subventions ont été estimées à plus de 500 milliards d'euros, soit cinq fois les subventions accordées aux énergies renouvelables. Absurde ? Oui. Mais le cadrage des négociations onusiennes continue à faire l'impasse sur cette question. On comprend pourquoi si on se rappelle que ces négociations réunissent des pays exportateurs d'énergies fossiles qui subventionnent l'exploration et la production de nouvelles mines et gisements, des pays industrialisés qui accordent des garanties à l'exportation à leurs entreprises énergétiques, et des pays en développement qui achètent la paix sociale en accordant des subventions à la consommation.

Plus surprenant peut-être, le texte ne contient aucune référence non plus aux énergies renouvelables, dont l'essor sans précédent ces dernières années a pourtant constitué une des rares lueurs d'espoir dans un tableau général plutôt sombre en matière de climat. Le traité de Paris ne pourra donc pas renforcer cette dynamique en cours. Pas de référence non plus au commerce mondial et aux institutions qui le régulent. Enfin si : l'ébauche d'accord le mentionne à deux reprises, quand il stipule que les mesures prises pour lutter contre le réchauffement ne devront pas "constituer des restrictions déguisées au commerce mondial". Cette 'clause de conformité' est incluse dans pratiquement tous les traités environnementaux, alors que nous savons pertinemment que la mondialisation économique est une des sources majeures des dégradations environnementales à travers le monde. Au regard des négociations en cours sur le Traité de libre-échange transatlantique et sur l'Accord sur le commerce des services (voir les documents divulgués par Wikileaks), il faudrait commencer à réfléchir sérieusement sur l'impact environnemental des accords sur le commerce. Pourquoi pas inverser les choses et exiger, par exemple, qu'une 'clause de conformité climatique' soit ajoutée à chaque traité sur le commerce mondial ?

Fossiles, renouvelables, commerce mondial, voici trois questions parmi beaucoup d'autres que l'accord de Paris, s'il y en aura un, ne résoudra pas. Mais il y a aussi une bonne nouvelle : malgré les attaques terroristes et malgré l'état d'urgence décrété, la conférence de Paris aura aussi servi de point d'appui pour l'émergence d'un mouvement social et citoyen autour de la question climatique. La capacité de ce mouvement à maintenir la pression après la conférence, à recadrer les débats pour exiger la prise en compte des sujets tabous et à inventer des modes de vies alternatifs sera cruciale pour la suite.

Lire aussi:

- Pourquoi l'élevage devrait être au cœur de la COP21
- Le réchauffement climatique pourrait signer la fin des haricots, littéralement
- Ces stars qui se mobilisent pour la COP21
- Tous les matins, recevez gratuitement la newsletter du HuffPost
- Retrouvez-nous sur notre page Facebook

J'alme Partager Thomas Watkin, Aline Roche-Nounou et 555 117 autres personnes aiment ça.